

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 10 avril 2018 à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de la mairesse, Madame Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Vicky Cloutier – district #3
 Patrick Beauchamp – district #4
 Barbara Legault – district #5
 Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 13 mars 2018
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 mars 2018

ADMINISTRATION

- 4.- Adoption/règlement 481-18 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 088 325 \$ dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase III)
- 5.- Vente pour taxes 2018/adjudication d'immeubles/mandat
- 6.- Cédule de vacances estivales 2018/adoption
- 7.- L'Inspecteur Canin Inc./service de contrôle animalier/autorisation
- 8.- La Capitale/renouvellement du contrat de l'assurance collective/ autorisation de signature

LOISIRS

- 9.- Liste des employés syndiqués engagés pour la saison estivale 2018/ adoption
- 10.- Club de l'âge d'Or/45^e Anniversaire/demande d'aide financière
- 11.- Jeux d'eau au parc Édouard-Champagne/honoraires professionnels/ autorisation de paiement
- 12.- Politique de contribution financière de l'athlète d'élite/octroi d'une (1) bourse à titre de soutien financier/recommandation
- 13.- La Libellule/barrages routiers/autorisation
- 14.- Politique de développement des collections de la bibliothèque municipale La Sablière de Pointe-Calumet/aide financière et mandataire

VOIRIE

- 15.- Fourniture et installation d'un abri d'entreposage à l'écocentre/adoption de la soumission
- 16.- Achat d'équipements pour le service des travaux publics/approbation
- 17.- Fourniture pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)/mandat à l'Union des municipalités du Québec
- 18.- Stabilisation de la digue du lac des Deux Montagnes/honoraires professionnels/géotechnique – aménagement de la digue/autorisation de paiement
- 19.- Travaux de réfection – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue/mise à jour des plans et devis/mandat

URBANISME

- 20.- MRC de Deux-Montagnes/règlement de contrôle intérimaire/nomination d'un responsable

HYGIÈNE DU MILIEU

- 21.- Tricentris/changement de forme juridique

SÉCURITÉ

- 22.- Adoption/règlement 380-51-18 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
 23.- Service de Sécurité Incendie/nomination
 24.- Bilan du rapport d'activités 2017 de la MRC de Deux-Montagnes/grille d'évaluation des actions liées au schéma SSI/adoption
 25.- Réponses aux questions de la séance précédente
 26.- Communication de la mairesse
 27.- Communication des conseillers
 28.- Période de questions
 29.- Levée de la séance

18-04-070 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
 Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-071 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2018

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
 Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le procès-verbal du 13 mars 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-072 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2018

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
 Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 mars 2018 au montant de 51 249,36 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 mars 2018 au montant de 238 924,93 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/RÈGLEMENT 481-18 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 088 325 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX TECQ 2014-2018 (PHASE III)

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

18-04-073

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 13 mars 2018, il y a eu avis de motion et présentation du projet de règlement 481-18 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 088 325 \$ dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase III);

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE le règlement 481-18 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 088 325 \$ dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase III), soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NUMÉRO 481-18

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 088 325 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX TECQ 2014-2018 (PHASE III)

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa, de l'article 1063 du Code municipal du Québec en décrétant un emprunt de 1 088 325 \$;

ATTENDU QUE les travaux concernent des dépenses d'infrastructures en voirie;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2018;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase III), relativement à des travaux de voirie et d'aménagement du parc Édouard-Champagne, pour un montant total de 1 088 325 \$.

- ARTICLE 2 :** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 1 088 325 \$ sur une période de vingt (20) ans.
- ARTICLE 3 :** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 4 :** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- ARTICLE 5 :** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention reçue, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase III), qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, accordée dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase III). Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
- ARTICLE 6 :** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale

18-04-074

VENTE POUR TAXES 2018/ADJUDICATION D'IMMEUBLES/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet autorise l'adjudication, en faveur de la municipalité, de tous les immeubles pour lesquels il n'y aura pas preneur lors de la vente pour taxes par la M.R.C. de Deux-Montagnes et, par conséquent, mandate Mme Linda Binette, directrice générale adjointe et trésorière, à représenter la municipalité lors de cette vente qui aura lieu le 10 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18-04-075 Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Serge Bédard
- QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte la cédule de vacances estivales 2018 des employés réguliers de la municipalité, présentée par la directrice générale.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 18-04-076 L'INSPECTEUR CANIN INC./SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER/AUTORISATION
- Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp
- QUE la directrice générale, Madame Chantal Pilon, soit autorisée à renouveler le contrat pour le service de contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet avec la firme L'Inspecteur Canin Inc., pour une période d'un an, soit jusqu'en avril 2019.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 18-04-077 LA CAPITALE/RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE/AUTORISATION DE SIGNATURE
- Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Tony Victor
- D'AUTORISER la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, le renouvellement du contrat de l'assurance collective avec la firme La Capitale, effectif du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 18-04-078 LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2018/ADOPTION
- Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault
- QUE la liste des employés syndiqués engagés pour la saison estivale 2018, soit adoptée, à savoir:
- Employé temporaire**
- Aide préposé à la voirie, aux loisirs
et à l'entretien, à compter du
ou vers le 7 mai 2018 : Marc Lajoie
- Employé saisonnier**
- Préposé à l'entretien des parcs,
à compter du ou vers le 14 mai 2018 : Stéphane Albert

Personnes salariées étudiantes

Éducatrices spécialisées, à compter
du 18 juin 2018;

Camille Breton
Valérie Cantin

Coordonnatrice du camp de jour
à compter du 18 juin 2018 :

Sabrina Lauzon Turpin

Animateurs et service de garde,
à compter du 18 juin 2018 :

Karolane Lauzon Turpin
Laurence Joly
Magalie Pilon
Alexandre Trudel
Mélinda Demers
Charles Sénécal
Andréanne Riel
Bianca Dantas Trottier
Sulleyman Ennakili
Oliver Corso Demers
Annie Chabot
Charles Antoine Desrochers
Mélissa Laviolette
Arianne Frappier

Samantha Soriano
Éloi Sévigny
Noémie Dubois
Mariane Gagné
Leia Scott
Jessica Fortin

Responsable aquatique, à compter du
22 juin 2018 :

Francis Proulx

Assistante responsable aquatique, à
compter du 22 juin 2018 :

Vicky Labelle-Vernier

Surveillants/sauveteurs, à compter
du 22 juin 2018 :

Camille Bédard
Vincent Beaudry
Ismaël Chakir
Pablo Ciavarella
Benjamin Tremblay
Rosanne Trépanier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-079

**CLUB DE L'ÂGE D'OR/45^E ANNIVERSAIRE/DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE**

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QU'UN montant de 500 \$ soit octroyé à l'organisme le Club de l'Âge
d'Or, dans le but de souligner leur 45^e Anniversaire afin qu'il puisse créer des
activités et des sorties culturelles pour les aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

052

JEUX D'EAU AU PARC ÉDOUARD-CHAMPAGNE/HONORAIRES
PROFESSIONNELS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

18-04-080

D'AUTORISER le paiement au montant de 862,31 \$ (taxes incluses), à la firme LH2 inc., lequel représente les honoraires professionnels, dans le cadre des jeux d'eau au parc Édouard-Champagne.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 481-18 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-081

POLITIQUE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ATHLÈTE D'ÉLITE/
OCTROI D'UNE (1) BOURSE À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER/
RECOMMANDATION

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice des loisirs relative à l'octroi d'une (1) bourse dans le cadre du soutien financier à l'athlète d'élite ;

ATTENDU QUE Noah Cadieux-Foisy, athlète d'élite dans la discipline de hockey dans les compétitions régionales pour l'année 2017, satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de contribution financière de l'athlète d'élite ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet octroie à cet athlète d'élite, une bourse de 100 \$, qui représente le montant annuel, attribué à un athlète et ce, à titre de soutien financier à l'élite, pour sa participation dans sa catégorie. Une seule demande annuelle par athlète est acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-082

LA LIBELLULE/BARRAGES ROUTIERS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER l'organisme La Libellule, à faire des barrages routiers le 2 juin 2018, dans le cadre de leur collecte de fonds annuelle.

Les barrages routiers se feront aux endroits suivants :

- Intersection de la Montée de la Baie et rue André-Soucy;
- Intersection rue André-Soucy et 48^e Avenue;
- Intersection 38^e Rue et 59^e Avenue;
- Intersection 38^e Rue (piste cyclable) et 13^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

053

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LA SABLIERE DE POINTE-CALUMET/AIDE FINANCIÈRE ET MANDATAIRE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

18-04-083

QUE le Conseil municipal dépose au Ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et maintienne également la politique de développement des collections de la bibliothèque nouvellement mise à jour, ainsi que le cadre d'évaluation et d'élagage qui y est intégré, selon les prérequis du Ministère de la Culture et des Communications;

DE DÉSIGNER Madame Brigitte Lessard, directrice de la bibliothèque La Sablière, en tant que personne responsable et interlocutrice de la Municipalité dans le cadre de cette demande;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Pointe-Calumet à financer la totalité du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-084

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ABRI D'ENTREPOSAGE À L'ÉCOCENTRE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, pour la fourniture et l'installation d'un abri d'entreposage à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue se lit comme suit :

Les Industries Harnois Inc. 76 084,71 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Les Industries Harnois Inc., s'est avérée conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la soumission de la firme Les Industries Harnois Inc., au montant de 76 084,71 \$ incluant les taxes, pour la fourniture et l'installation d'un abri d'entreposage à l'écocentre, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-085

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS/APPROBATION

CONSIDÉRANT la demande du service des travaux publics pour l'achat des équipements suivants :

ÉQUIPEMENTS	PRIX AVANT TAXES
Scie mécanique	599,95 \$
Plaque vibrante + équipements	2 602,85 \$
Chariot pour scie à béton	499,95 \$
Remorque plate-forme + équipements	8 262,00 \$
TOTAL	11 964,75 \$

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera amortie sur dix (10) ans selon la politique d'amortissement de la Municipalité de Pointe-Calumet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le conseil municipal approuve l'achat d'équipements pour le service des travaux publics, pour un montant de 12 600 \$ (taxes nettes).

Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement et le terme de remboursement sera de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-086

FOURNITURE POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)/MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ, une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-087

STABILISATION DE LA DIGUE DU LAC DES DEUX MONTAGNES/
HONORAIRES PROFESSIONNELS/GÉOTECHNIQUE – AMÉNAGEMENT
DE LA DIGUE/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 334,28 \$ (taxes incluses), à la firme Protekna, lequel représente les honoraires professionnels pour la géotechnique – aménagement de la digue, dans le cadre de la stabilisation de la digue du lac des Deux Montagnes.

La présente dépense est assumée par une appropriation du surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

056

TRAVAUX DE RÉFECTION – SECTEUR 41^E RUE À 46^E RUE ET 43^E AVENUE/MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

18-04-088

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels datée du 5 avril 2018 de la firme Ingemax, pour la mise à jour des plans et devis, dans le cadre des travaux de réfection – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue, pour un montant forfaitaire de 8 000 \$ (taxes en sus).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 481-18 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase III).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-089

MRC DE DEUX-MONTAGNES/RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRI-MAIRE/NOMINATION D'UN RESPONSABLE

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet nomme le directeur de l'urbanisme et de l'inspection municipale, Monsieur Samuel Bleau-Caron, responsable de l'application du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-090

TRICENTRIS/CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE

CONSIDÉRANT QUE Tricentris souhaite modifier sa forme juridique d'organisme à but non lucratif afin de devenir une coopérative;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite obtenir davantage d'informations afin d'étudier la pertinence de faire droit à ce changement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet désire, dans cette optique, que soit formée une table de concertation, composée exclusivement d'élus membres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

DE demander que soit formée, une table de concertation composée exclusivement d'élus membres de Tricentris, afin d'étudier la question de la modification de son statut juridique;

DE demander à Tricentris de suspendre la procédure de modification de son statut juridique jusqu'à ce que la table de concertation ait produit son rapport final;

057

DE désigner, Monsieur Serge Bédard, pour effectuer les représentations nécessaires, au nom de la Municipalité, en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-091

ADOPTION/RÈGLEMENT 380-51-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 13 mars 2018, il y a eu avis de motion et présentation du projet de règlement 380-51-18 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le règlement 380-51-18 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 380-51-18

AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté le 14 avril 1998, le règlement numéro 380-97 concernant la circulation et le stationnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender l'annexe « W » du règlement numéro 380-97 afin d'ajouter une interdiction d'immobiliser son véhicule;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIVIT:

ARTICLE 1 : L'annexe « W » du règlement numéro 380-97 est amendé en y ajoutant une interdiction d'immobiliser son véhicule, à l'endroit suivant :

- Rue Simonne, sur le côté nord, entre l'entrée de la cour d'école (1020, rue Simonne) et le début du terrain du 1008, rue Simonne.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale

18-04-092 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

DE nommer Messieurs Danny Labelle et Pierre-Luc Forget à titre de « Capitaine intérimaire », au Service de Sécurité Incendie de Pointe-Calumet, effectif le 10 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-093 BILAN DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES/GRILLE D'ÉVALUATION DES ACTIONS LIÉES AU SCHEMA SSI/ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, il est demandé aux autorités locales d'adopter, par résolution, leur rapport d'activités considérant qu'elles sont aussi chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE dans les schémas de couverture de risques, il y a des mesures qui s'appliquent aux autorités locales et aux autorités régionales et, que de ce fait, le ministère veut s'assurer que les autorités locales soient vraiment au courant de leurs responsabilités relatives au schéma;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la Sécurité Incendie (DSI) demande les résolutions municipales pour le rapport annuel 2017;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet approuve le dépôt du bilan du rapport d'activités 2017 à la MRC de Deux-Montagnes, tel qu'inscrit à la grille d'évaluation des actions liées au schéma SSI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

18-04-094 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QU'À 19h27, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale